

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Mai 2016

OBJET : Promotion économique : subventions à diverses structures

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de la politique de soutien à la promotion et l'animation économique, et selon les modalités définies dans le rapport :

- d'attribuer, au titre de 2016 :
 - 10.000 € à l'Association I Mago Production pour l'organisation de la 6^{ème} édition du Marseille Web Fest,
 - 15.000 € à la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises pour l'organisation de la 2^{ème} édition des « Trophées des Entrepreneurs Positifs »,
 - 5.000 € au Groupement des Entreprises du Pays d'Aix pour l'organisation de la 11^{ème} édition des « Talents du Pays d'Aix »,
 - 20.000 € à l'Association RSE Innovation France pour l'organisation du « Forum Reset et des Trophées RSE PACA »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions type prévues à cet effet.

La dépense totale correspondante, soit 50.000 € sera financée sur les crédits inscrits au Budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 91, article 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée